

CRISPI SPORT SRL

Via Nome di Maria, 14
Dépôt et siège: Via E. Fermi 6/8
31010 Maser – Tv Italie
Tel ++39.0423.542.211 – Fax ++39.0423.524.299
www.crispi.it – crispi@crispi.it

NOTE D'INFORMATION CONCERNANT LES CHAUSSURES DE SÉCURITÉ

ATTENTION : AVANT D'UTILISER NOS CHAUSSURES, IL FAUT LIRE ATTENTIVEMENT LA PRÉSENTE NOTE D'INFORMATION

La Déclaration de Conformité Ue est disponible au site www.crispi.it

Les chaussures de sécurisé doivent être considérées Equipement de Protection Individuel ((EPI). Elles sont sujets au requises de base de santé et sécurité du Règlement 2016/425, qui prévoit le marquage obligatoire CE en vue de la commercialisation.

Les chaussures avec une résistance aux coupures de scie a chaîne sont des équipements de protection individuel de catégorie III soumis a la certification par l'organisme notifié RICOTEST N. 0498, Via Tione 9 – 37010 Pastrengo VR – Italy (HYPERLINK "http://www.ricotest.com" www.ricotest.com) et soumis à la procédure d'évaluation basée sur le contrôle interne de production par des tests du produit sous contrôle officiel effectués a intervalles aléatoires (module C 2) sous surveillance de l'organisme notifié RICOTEST (n° 0498).

MATERIAUX ET TRAITEMENT: tous les matériaux utilisés, d'origine naturelle ou synthétique, ainsi que les techniques de traitement appliquées, ont été choisis pour répondre aux besoins de la législation technique européenne en matière de sécurité, d'ergonomie, de confort, de solidité et d'innocuité.

IDENTIFICATION ET CHOIX DU MODÈLE APPROPRIÉ: l'employeur est responsable de l'adéquation de l'EPI utilise pour le type de risques présents sur le lieu de travail et les conditions environnementales. Avant utilisation, il est nécessaire de vérifier la correspondance des caractéristiques du modèle choisi aux besoins spécifiques d'utilisation.

CLASSES DE PROTECTION ET NIVEAUX DE RISQUE: nos chaussures sont conçues et fabriquées pour garantir une protection optimale adéquate au type de risques. Elles sont conformes aux requises de base de la norme EN SIO 17249 :2013 et son marquées avec le pictogramme suivante :



x= niveau de performance

Pour les chaussures de sécurité avec protection aux coupures de scie à chaîne, 3 niveaux de performance sont fournis en fonction de la vitesse de la scie utilisée :

NIVEAU 1: résistance avec une vitesse de scie de 20 mètres par seconde

NIVEAU 2: résistance avec une vitesse de scie de 24 mètres par seconde

NIVEAU 3: résistance avec une vitesse de scie de 28 mètres par seconde

Aucun équipement de protection individuelle ne peut offrir une protection à 100% contre les coupures de scie à chaîne. La résistance a la coupure de la scie a chaine est testée sur les parties avant de la chaussure

(zone de la langue et des orteils) dans des conditions de laboratoire; néanmoins, il est possible que des coupures se produisent dans les zones mentionnées.

Cependant, l'expérience a montré qu'il est possible de concevoir des équipements offrant un certain degré de protection. Plusieurs principes pouvant être utilisés pour assurer la protection comprennent:

- glisser la chaîne au contact, de sorte qu'elle ne puisse pas couper le matériau;
- accumulation de fibres qui, une fois entrées dans les engrenages de la chaîne, les font s'arrêter;
- ralentissement de la chaîne au moyen de fibres à haute résistance au cisaillement, capables d'absorber l'énergie cinétique, réduisant ainsi la vitesse de la chaîne.

Plus d'un principe est souvent appliqué. Il est recommandé de choisir les chaussures en fonction de la vitesse de la tronçonneuse.

Le choix de l'EPI doit être tel qu'il garantisse le chevauchement des zones de protection des chaussures et des pantalons.

La résistance à la perforation a été mesurée en laboratoire à l'aide d'un clou conique tronqué avec un diamètre de 4,5 mm et une force de 1100 N (environ 112 kg). Des forces plus importantes ou des clous de plus petit diamètre augmentent le risque de perforation. Dans de telles circonstances, il vaut mieux envisager d'autres mesures de prévention.

Il existe actuellement deux types d'inserts anti-perforation: de type métallique et non métallique. Les deux répondent aux exigences minimales de résistance à la perforation de la norme marquée sur la chaussure, mais chacune présente des avantages ou des inconvénients différents, notamment:

- Insert métallique: le risque est moins influencé par la forme de l'objet de perçage (diamètre, géométrie, affutage, par exemple) mais, en raison des limitations de construction de la chaussure, il ne couvre pas la totalité partie inférieure de la chaussure.
- Insert non métallique: il peut être plus léger, plus flexible et fournir une plus grande surface de couverture, par rapport à l'insert métallique, mais la résistance à la perforation peut varier davantage en fonction de la forme de l'objet perforant (par exemple, diamètre, géométrie, affutage).

Le choix doit être basé sur l'évaluation des risques liés aux conditions de travail réelles.

Pour plus d'informations sur le type d'insert anti-perforation de vos chaussures, contactez le fabricant ou le fournisseur mentionné dans ces instructions.

En plus des **conditions de base (SB pour EN ISO 20345, OB pour EN ISO 20347)** obligatoires qui sont prévues par les normes, d'autres caractéristiques peuvent s'avérer nécessaires, aussi bien pour les chaussures avec une résistance aux coupures de scie à chaîne.

Les requises supplémentaires pour utilisations particulières sont représentées par des symboles :

TABLEAU I :

Symbole	Conditions/Caractéristiques	Prestations requises
P	Résistance à la perforation du fond de la chaussure	≥ 1100 N
E	Absorption d'énergie dans la zone du talon	≥ 20 J
A	Chaussures antistatiques	entre 0.1 et 1000 MΩ
C	Chaussures conductrices	< 0.1MΩ
WRU	Pénétration et absorption d'eau par l'empeigne	≥ 60 min.
HI	Isolation contre la chaleur	Essai à 150° C
HRO	Résistance à la chaleur à la suite du contact de la semelle	Essai à 300° C
FO	Résistance de la semelle aux huiles hydrocarbures	≤ 12%
WR	Chaussures résistantes à l'eau	≤ 3 cm ²

M	Protection du métatarse (valable uniquement pour EN ISO 20345)	≥ 40 mm (point.41/42)
AN	Protection de la malléole	≤ 10 kN
CR	Résistance de l'empeigne à la coupure	≥ 2,5 (indice)

Résistance au GLISSEMENT

SRA	Résistance au glissement sur fond céramique standard avec lubrifiant eau + détergent	min. 0,28 min. 0,32
SRB	Résistance au glissement sur fond acier avec lubrifiant glycérine	min. 0,13 min. 0,18
SRC	SRA + SRB	

L'adhérence maximum de la semelle est obtenue après un certain "rodage" des chaussures neuves (comparable aux pneumatiques des voitures) ce qui permet d'éliminer des résidus de silicone et autres déchets et éventuellement d'autres irrégularités superficielles d'origine physique et/ou chimique.

La tenue au glissement peut toutefois changer selon l'état d'usure de la semelle; la réponse aux spécificités du cahier des charges ne permet pas de garantir l'absence de glissement quelques soient les conditions d'utilisation des chaussures.

MARQUAGES :

La présente est un exemple dans la chaussure WF 4830 LATEMAR KL3 GTX et contient :

00 **CE 0498** CRISPI SPORT SRL
00 EN ISO 17249: 2013 LIVELLO 3
+00 PI CI E WR WRU SRA
03 WF 4830 LATEMAR KL3 GTX
06 FEB 2018 TAGLIA EUR 42
001 CM(2.5) 27 UK 8 US 9 UL 10

CE 0498 : marquage conforme au Règlement (UE) 2016/425 et de l'organisme notifié RICOTEST

CRISPI SPORT: nom du fabricant

EN ISO 17249:2013: Norme technique harmonisée de référence

PI CI E WR WRU SRA: Symboles des prestations de sécurité

WF 4830 LATEMAR KL3 GTX : code de l'article

FEB 2018 : mois et année de production

Pointure: 42: pointure de référence

Sur la tige : pictogramme qu'indique la norme et le niveau de performance.

L'interprétation des symboles marqués et des catégories indiquées sur nos chaussures permettent de choisir le DPI adapté au risque présent comme aux spécificités requises.

CHOC ET/OU ECRASEMENT DES ORTEILS: toutes les chaussures sont certifiées EN ISO 17249 .

CHOC DU TALON CONTRE LE TERRAIN: chaussures marquées E

GLISSEMENT: toutes les chaussures avec marquage SRA –SRB ou SRC

FROID: chaussures marquées CI

CHALEUR: chaussures marquées HI

EAU: chaussures marquées WRU (tige hydrofuge) ou WR (chaussure résistante à l'eau)

CHALEUR AU CONTACT DE LA SEMELLE: marquage HRO

CHARGE ELECTROSTATIQUE: chaussures avec marquage A

CHOCS à LA MALLEOLE: AN

PERFORATION DE LA SEMELLE: chaussures avec marquage P

HYDROCARBURES chaussures avec marquage FO

Autres risques sur la base du symbole marqué

Nos chaussures ne sont pas adaptées à la protection contre les risques non mentionnés dans cette note d'information.

UTILISATIONS POTENTIELLES

buchers, gardes forestiers, agriculteurs, etc pour protection au pied pendant l'utilisation de la scie à chaîne.

CONTROLES PRELIMINAIRES ET UTILISATION

La chaussure de sécurité ne répond aux caractéristiques de sécurité que si elle est parfaitement ajustée et en parfait état de préservation.

Avant utilisation, procéder à un contrôle visuel pour s'assurer qu'elle est en parfait état et effectuez un test. Dans le cas où elle n'est pas intacte ou qu'elle présente tout dommage visuel, tel qu'irrégularité, usure excessive de la semelle, bris ou salissure, elle doit être remplacée.

UTILISATION ET ENTRETIEN

Pour une utilisation correcte de la chaussure, nous recommandons de:

- choisir le modèle approprié en fonction des exigences spécifiques du poste de travail et des conditions ambiantes et atmosphériques correspondantes.
- choisir la bonne pointure, de préférence avec un test pratique pied chaussé.
- ranger les chaussures, lorsqu'elles ne sont pas utilisées, dans un endroit sec, propre et ventilé.
- s'assurer que les chaussures sont en bon état avant chaque utilisation.
- nettoyez régulièrement avec des brosses, du papier journal, des chiffons, etc. La fréquence des opérations doit être établie en fonction des conditions du poste de travail.
- procéder au traitement périodique de la tige avec un produit approprié en fonction de la chaussure.
- ne pas utiliser de produits agressifs tels que l'essence, les acides, les solvants, qui pourraient compromettre la qualité, la sécurité et la durée de l'EPI
- ne pas sécher les chaussures à proximité ou en contact direct avec des sources de chaleur (exemple: cuisinières, radiateurs etc....)
- les changements ou les modifications des conditions atmosphériques (températures et humidité extrêmes, par exemple) peuvent réduire considérablement les performances de la chaussure

STOCKAGE

pour éviter tout risque de détérioration, les chaussures de sécurité doivent être transportées et stockées dans leur emballage d'origine, dans des endroits secs et pas excessivement chauds. Les chaussures neuves extraites de leur emballage d'origine non endommagées, peuvent être considérées comme prêtes à

l'emploi. Dans les conditions recommandées de stockage les chaussures conservent leur aptitude à être utilisées pendant une longue période mais à cause de nombreux facteurs il est impossible d'établir une "date d'expiration". Stockée dans des conditions normales (lumière, température et humidité relative), l'obsolescence, à compter de la date de fabrication d'une chaussure, est généralement estimée à :

-10 ans pour les chaussures à tige en cuir, caoutchouc et matériaux thermoplastiques (exemple SEBS, etc.) et EVA

-5 ans pour les chaussures comprenant du PVC

-3 ans pour les chaussures comprenant du PU et du TPU

SEMELLE INTÉRIEURE AMOVIBLE:

Si la chaussure de sécurité est équipée d'une semelle intérieure amovible, les fonctions ergonomiques et de protection attestées font référence à la chaussure en présence de cette semelle. Toujours utiliser la chaussure avec la semelle! Remplacez la semelle intérieure uniquement par un modèle équivalent du même fournisseur d'origine. Des chaussures de sécurité sans semelle intérieure amovible doivent être utilisées sans semelle intérieure, car l'introduction d'une semelle pourrait modifier négativement les Fonctions de protection.

TRAITEMENT DE DECHETS

Quand les chaussures sont usurées, ne les abandonnez pas dans l'environnement.

Merci de suivre le règlement national appliqué et les éliminer adéquatement. Les règlements pour le traitement des déchets sont disponibles auprès des autorités locales.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Chaussures antistatiques

Les chaussures antistatiques devraient être utilisées quand c'est nécessaire pour dissiper les charges électrostatiques afin d'en diminuer le plus possible l'accumulation - en évitant ainsi tout risque d'incendie, par exemple de substances inflammables et de vapeurs - et dans les cas où le risque de secousses électriques provenant d'un appareil électrique ou d'autres éléments sous tension n'aurait pas été entièrement éliminé. Il faut cependant remarquer que les chaussures antistatiques ne sont pas en mesure de garantir une protection adéquate contre les secousses électriques, dans la mesure où elles n'engendrent une résistance électrique qu'entre le pied et le sol. Si le risque de secousses électriques n'est pas complètement éliminé, il convient d'adopter des mesures additionnelles. Ces mesures, de même que les essais supplémentaires qui sont repris ci-dessous, devraient faire partie des contrôles périodiques du programme de prévention des accidents sur les lieux de travail.

L'expérience a démontré que, d'un point de vue antistatique, le parcours d'une décharge à travers un produit doit avoir, dans des conditions normales, une résistance électrique inférieure à 1000 MΩ à n'importe quel moment de la durée de vie du produit. On fixe le taux de 100 KΩ comme étant la limite inférieure de la résistance du produit à l'état neuf, afin d'assurer une certaine protection contre les secousses électriques dangereuses ou contre les incendies, au cas où un appareil électrique présenterait des défauts quand il fonctionne avec des tensions allant jusqu'à 250 V. Cependant, dans certaines conditions, les utilisateurs devraient être informés que la protection fournie par la chaussure pourrait se révéler inefficace et qu'ils doivent avoir recours à d'autres méthodes pour protéger en toute circonstance l'utilisateur. La résistance électrique de ce type de chaussures peut être modifiée de manière significative par la flexion, par la contamination ou par l'humidité. Ce type de chaussures ne remplira pas ses fonctions s'il est porté et utilisé dans des milieux ambiants humides. En conséquence, il faut vérifier que le produit est en mesure d'exercer sa fonction consistant à dissiper les charges électrostatiques et de fournir une certaine protection pendant toute sa durée de vie. On conseille à l'utilisateur de procéder à un essai de résistance électrique sur les lieux et d'y recourir à intervalles fréquents et réguliers. Si elles sont portées pendant de longues périodes, les chaussures de classe I pourraient absorber de l'humidité ; dans de tels cas, de même que dans des conditions de mouillage, elles peuvent devenir conductrices.

Si les chaussures sont utilisées dans les conditions telles que le matériau qui constitue les semelles est contaminé, le porteur doit toujours vérifier les propriétés électriques de la chaussure avant d'entrer dans une zone à risque.

Pendant l'utilisation des chaussures antistatiques, la résistance du sol doit toujours être en mesure de ne pas annuler la protection qui est fournie par les chaussures.

Au cours de l'utilisation, aucun élément isolant ne doit être introduit entre le sous-pied de la chaussure et le pied de l'utilisateur. Au cas où une semelle serait introduite entre le sous-pied et le pied, il faut vérifier les propriétés électriques de la combinaison chaussure/semelle.

Contrôle des chaussures par l'utilisateur

A.1 – Général: la liste suivante et les dessins relatifs peuvent aider l'utilisateur à vérifier l'état de sante des chaussures.

A.2 – Critères de vérification de l'état des chaussures: les chaussures contre les coupures par scie a chaîne doivent être contrôlées /Inspectées a intervalles réguliers, ou au moins avant chaque utilisation, et doivent être changées lorsque l'un des signes d'usure suivants sont identifié. Certains de ces critères peuvent varier en fonction du type de chaussures et des matériaux utiliser:

- début d'éraflures / coupures prononcées et profondes dans la zone médiane de la tige (Fig. a);
- forte abrasion de la tige, en particulier dans la région de la pointe (Fig. b);
- coutures coupées ou endommagées par un contact, par exemple avec la scie a chaîne (Fig. c);
- la semelle présente des fissures / coupures plus longues que 10 mm et plus profondes que 3 mm (Fig.d);
- écartement de la tige de la semelle supérieur à 10 mm - 15 mm de long et 5 mm de large (profondeur);
- hauteur des reliefs dans la zone de flexion inférieure à 1,5 mm (Fig. e);
- semelle intérieure d'origine (le cas échéant): elle ne doit pas présenter de déformations prononcées ni de rupture;
- il est conseillé de vérifier manuellement l'intérieur de la chaussure de temps en temps pour vérifier la destruction de la garniture

Ou présence d'arêtes vives des embouts pouvant causer des blessures (Fig.f);

- le système de fermeture doit bien fonctionner (charnières, lacets, velcro);
- la période d'obsolescence ne doit pas être dépassée.

